



« Sans résidu de pesticide détecté » ou « cultivé sans pesticide de synthèse » ?

Pour aller plus loin dans son engagement vers une agriculture respectueuse des hommes et de l'environnement, l'association Demain la Terre a lancé en février dernier, à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, deux nouveaux critères : « SANS résidu de pesticide détecté » et « cultivé SANS pesticide de synthèse ». Ces deux nouveaux critères optionnels viennent s'ajouter aux 60 autres proposés par la Charte Demain la Terre. Déjà deux entreprises viennent de lancer la commercialisation de leurs produits avec ces étiquetages. Le Jardin de Rabelais, en tomate, a validé le critère « cultivé SANS pesticide de synthèse » qui représente un engagement sur le moyen de production et Fruits Rouges & Co. a validé le critère « SANS résidu de pesticide détecté » qui permet de valoriser les produits dans lesquels aucun résidu de pesticide n'a été détecté lors des contrôles. Ceci après des audits réalisés par des organismes indépendants dans le cadre du cahier des charges Demain la Terre.

www.demainlaterre.org